

# MARCHE DE NOËL

## 8 DECEMBRE SALLE LIMAYRAC

22 RUE XAVIER DARASSE  
31500 TOULOUSE.

### BULLETIN INSCRIPTION

**NOM EXPOSANT:**

**ADRESSE:**

**TEL:**

**MAIL:**

**PRODUITS EXPOSES:**

**EMPLACEMENT:** nombre:..... (table de 2mètres +chaise)= 25€

Montant du chèque envoyé:..... à l'ordre d'A.U.D.A.C.E au:  
24, Impasse Lascaux,  
31500 Toulouse.

**A joindre obligatoirement au dossier:**

- photocopie piece identité.
- attestation assurances.
- Siret

L'adhésion implique le respect du règlement du marché .

Aucun remboursement des sommes versées ne sera octroyé en cas d'annulation de l'inscription dans la semaine précédant la date pour laquelle l'exposant s'est inscrit.

**RENSEIGNEMENTS: 07 60 24 32 32**



Sur place : restauration, boissons: café, thé, chocolat, sodas, jus de fruits, pâtisseries .

## Réglement Marché de Noël 2018

- 1) Le marché de Noël est organisé par l'association humanitaire A.U.D.A.C.E le **samedi 8 décembre de 9H à 18H à la salle Limayrac 22,rue Xavier Darasse 31500 Toulouse.**
- 2) Les bulletins d'inscription devront être remplis, signés, retournés à l'adresse indiquée avant le 15 novembre 2018, accompagnés du montant total par chèque bancaire à l'ordre d'A.U.D.A.C.E.
- 3) Toute demande reçue et acquitée 15 jours avant la clôture est acceptée, si il reste des places.
- 4) Fournir les documents demandés (copie pièce identité ou siret, assurances obligatoires multirisques).
- 5) Le prix des emplacements figure sur le bulletin, parking extérieur gratuit.
- 6) Les emplacements non occupés après 9H15 seront réattribués, les sommes versées acquises à l'association.
- 7) Les exposants devront mentionner la nature de leur exposition, **objets dangereux et animaux sont interdits à la vente.**
- 8) La vente de boissons et la restauration sur place sont assurées par l'association..
- 9) Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans remboursement de la réservation.
- 10) Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte, vol, casse ou détérioration .
- 11) En cas de désistement après le 15 novembre les sommes versées resteront acquises , sauf exception majeure.
- 12) Installation à partir de 7 le matin , café offert.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRES BEAU MARCHE DE NOEL**